AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 24-3-70 028954

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "NORD et PICARDIE" Arras - Tél. 21.04.21
(NORD - PAS-DE-CALAIS - SOMME - AISNE - OISE - SEINE-MARITIME)
Régisseur de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, 13, Grand'Place — 62 - ARRAS
C.C.P. LILLE 5701-50

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

Additif au n° 114
23 Mars 1970

PROTECTION DES SEMIS ET JEUNES PLANTULES DE MAIS

Les cultures de maïs semblent devoir prendre de plus en plus d'extension dans nos régions. Il nous a donc paru utile de donner quelques indications concernant la protection des semences d'une part et la désinsectisation du sol d'autre part.

Les printemps frais et humides malheureusement assez fréquents dans nos régions rendent les levées difficiles et favorisent le développement des champignons responsables des "fontes de semis". Parmi ceux ci figurent en premier lieu le Fusarium roseum et les champignons du genre Pythium. Ces champignons, agents de pourriture sont présents dans les sols ou, peuvent être aussi apportés par la semence. Ils attaquent les graines qui peuvent pourrir dans le sol et se décomposent rapidement. Par contre, si la levée se produit, la plantule reste chétive et peut disparaitre rapidement.

Des essais ont démontré que l'emploi d'un fongicide était indispensable et ceci particulièrement dans le cas où la levée est retardée par des conditions climatiques défavorables.

Les principales matières actives utilisées sont aux doses les plus couramment utilisées :

le Silicate de Métoxyethylmercure	à la	dose	de	3 gr	de	matière	active	par	quintal
le Thirame	"	"	"	160 gr	"	"	"	"	"	"
le Captane	"	"	"	150 gr	"	"	"	"	"	"
l'Oxyquinoleate de cuivre	"	"	"	30 gr	"	"	"	"	"	"
le Manèbe ou le Mancozèbe	"	"	"	100 gr	"	"	"	"	"	"
le Difolatan	"	"	"	90 gr	"	"	"	"	"	"

Il faut se rappeler que les produits à base de sels de mercure peuvent présenter des risques de phytotoxicité et ceci surtout là où les doses ne sont pas respectées. Des accidents sont aussi possibles en cas d'utilisation conjointe du mercure et du lindane à des doses plus fortes que la normale. On préférera donc l'emploi d'autres matières actives qui offrent plus de sécurité telles le Thirame ou le Captane par exemple.

Outre les attaques de ces champignons, les semis de maïs peuvent également subir les dommages de certains parasites animaux tels que les Blaniules ou les Taupins.

Cependant, si les champignons agents des fontes de semis peuvent être combattus par le traitement des semences, cette opération est pratiquement inefficace vis à vis des ravageurs. Il faut donc recourir à la désinsectisation du sol. Il s'agit là d'une mesure de prudence pratiquement obligatoire qui vise la destruction des Blaniules et Taupins notamment.

Se rappeler que le Lindane est phytotoxique. On utilisera donc un produit à base d'Aldrine à raison de 3 KG à l'hectare (1 kg à 1 kg 20 en traitement localisé) ou d'heptachlore à raison de 4 kg à l'hectare.

Ce dernier produit peut être joint à l'engrais liquide.

Enfin, l'adjonction d'un corvifuge est elle aussi indispensable mais la plupart du temps ce traitement est réalisé par les coopératives.

Le seul produit non toxique est l'Anthraquinone.

Tournez s'il-vous plaît.

6

IMPRIMERIE DE LA STATION DU NORD-OUEST, DIRECTEUR-GÉRANT : L. BOUYX

TAVELURE DU POIRIER

CULTURES FRUITIERES

Le nombre des périthèces parvenus à maturité à l'heure actuelle est encore relativement restreint. Cette maturation risque d'évoluer sensiblement si le temps doux persiste.

D'autre part, les toutes premières contaminations par conidies issues des pustules chancreuses de rameaux, notamment dans les vergers infestés en arrière saison, vont devenir possibles. Un premier traitement sera réalisé sur Poiriers au fur et à mesure de la manifestation du stade C 3 (éclatement des bourgeons et apparition des premiers organes verts)

Il sera préférable d'utiliser pour cette application une spécialité cuprique.

TAVELURE DU POMMIER

Aucun traitement ne s'impose dans l'immédiat, les arbres n'ayant pas atteint un stade de réceptivité suffisant et d'autre part la maturation des périthèces est encore réduite. Les risques de contamination par ascospores ne pourraient être possibles qu'à partir de l'éclatement des bourgeons.

OIDIUM DU POMMIER

Les premiers traitements sont possibles actuellement. Se reporter à notre bulletin de Février.

PUCERONS - ACARIENS

Les gelées intenses de la première décade de Mars ont pu provoquer une certaine mortalité des oeufs. Cependant, les traitements aux colorants nitrés ou plus tardivement aux oléoparathions permettent de réduire encore les populations. Les huiles blanches appliquées tardivement en D (avec cependant quelques risques de brulures) sont très efficaces contre ces ravageurs.

INFORMATIONS

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DE L'OIGNON

Quelque soit le type de culture envisagé : semis ou repiquage, il est nécessaire de réaliser la protection contre la Mouche soit par désinfection du sol, soit par traitement des plants ou des graines.

DESINFECTION DU SOL

Utiliser soit sous forme de granulés de poudre ou de liquide à pulvériser l'un des produits suivants : Carbophènothion (60 g de matière active à l'are) - Chlorfenvunphos (50 g de matière active à l'are) - Diéthion - Dichlofenthion (60 g de m.a./are) - Trichloronate (25 g de m.a./are)

Il est nécessaire de toujours enfouir légérement le produit après épandage.

DESINFECTION DES GRAINES, DES PLANTS OU DES BULBILLES

On utilisera soit le Diéthion (60 g de matière active par kg de graines ou par 10 kg de bulbilles) soit le Trichloronate (60 g de m.a. par kg de graines ou par 10 kg de bulbilles).

DESINFECTION DES PLANTS DE POIREAUX

Réaliser un trempage des plants dans une bouillie à base de Diéthion à raison de 60 g de matière active pour 10 l d'eau.

POURRITURE BLANCHE DE L'AIL

Le Dicloran permet d'obtenir une bonne protection. On utilisera 25 g de matière active par kg de semences et on réalisera de préférence un poudrage humide. Rappelons que cette maladie cause bien souvent des ravages dans nos cultures.

R E A B O N N E M E N T

Nous ne pourrons assurer la continuité des avis de traitements et de la revue Phytoma aux personnes qui n'auraient pas renouvelé leur abonnement à ce jour.

Dernière note : Bulletin n° 113 en date du 5 février 1970;

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

L'Inspecteur du Service de la Protection des Végétaux